



Direction générale adjointe
Finances, Développement et
Attractivité des Territoires
Direction Développement des territoires
Service Aménagement et observatoire
des territoires

Madame Christiane COLAS
Maire
Mairie
1, place de la mairie
01310 Confrançon

CB/XD/TV
Dossier suivi par :
Monsieur Thierry VUARAND
tél : 04.74.24.48.17

Bourg-en-Bresse, le 28 JAN. 2019

Objet : modification du PLU de Confrançon

Madame le Maire,

Par courrier du 15 janvier 2019 vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification du PLU a pour objet de permettre l'installation d'éoliennes dans les zones A, agricoles, et N, naturelles, du PLU en créant un sous-zonage dédié. Il est en corrélation avec le projet d'implanter 3 éoliennes, qui fait l'objet d'une procédure d'autorisation actuellement en cours d'instruction.

Dans le cadre de cette procédure d'autorisation, le Département s'est déjà prononcé défavorablement par courrier du 22 octobre 2018. Je réitère donc la position du Département.

Les 3 éoliennes seraient implantées au cœur du plateau bressan, en lisière de bois. La hauteur des mats des éoliennes projetée est de 120 m, la hauteur totale, avec les pales, est de 180 m. Le plateau présente une topographie plane, qui oscille entre 200 et 225 m d'altitude, et un paysage bocager ouvert. Avec une hauteur totale de 180 m, les éoliennes atteindraient une altitude de 380 m et seraient perceptibles depuis des vues lointaines. Elles marqueraient fortement ce paysage traditionnel dégagé et seraient de nature à détériorer la qualité visuelle du bocage. En outre, elles se situeraient à proximité d'éléments patrimoniaux bâtis de qualité, notamment à moins de 2 km du château de Loriol, qui constitue un site classé, et depuis lequel les éoliennes seraient visibles.



Compte-tenu des nuisances du projet sur son environnement, le Département de l'Ain émet un avis défavorable sur ce projet de modification du PLU.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations les meilleures.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé de
l'aménagement du territoire, l'aide aux
communes, l'habitat, la ruralité et
l'agriculture



Jean-Yves FLOCHON